



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRO

EXTRAIT DU REGI

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218401248-20260321-6502026-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0650-2026 Séance du 21 mars 2026

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 17 mars 2026
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 15 Exprimés : 15
<u>Secrétaire de séance :</u> M Sasha DE LAAGE

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 11h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saumane-de-Vaucluse, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations d'élections municipales, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Patrick SIMBOLOTTI, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL, Fabienne KLEIN-DONATI, Serge GRYNKORN, Marie-Paule CHRISTOPHE, Georges DSEFONDS, Georges JAUBERT, Patrice FRELY, Stéphanie MOINE, Téodora FOCONE, Emé COLLIER-BERNIEAU, Coralie JULLIAN, Sasha DE LAAGE

Absent excusé :

Procuration :

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de poste d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Considérant que Madame Laurence CHABAUD-GEVA le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de poste d'adjoints,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026


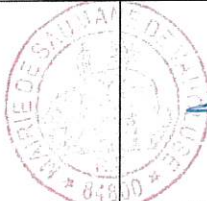

Publié le

ID : 084-218401248-20260321-6502026-DE



APPROUVE la création de 4 postes d'adjoints.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Sasha DE LAAGE		Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
---	---	--

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.